Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500523-20260702-DELIB_2026_33-DE

Commune de Champeaux
(Ille-et-Vilaine)

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2026

DELIB-2026-33

LOTISSEMENT LA VIGNE – RESIDENCE DU BOCAGE 3

Date de convocation :
26/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juillet le conseil municipal de Champeaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BELLOIR Fabienne.

Etaient présents : Mme BELLOIR Fabienne, M. SIMON Jean-Pierre, Mme RINNERT Pascale, Mme BARDOU Ludivine, Mme BORDAGE Martine, M. BOUVET Rémy, Mme BRETON Claire, M. CHAVOUTIER Isaïe, M. FOUCHER Grégoire, M. MAIGNAN Olivier, Mme VALLIER Lolita

Etaient excusés (ayant donné procuration) : M. BEAULIEU Denis à Mme VALLIER Lolita, M. GARDAN Éric à M. SIMON Jean-Pierre

Était excusés (n'ayant pas donné procuration) : M. NURY Vincent, Mme PHILIPPE Marion

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BARDOU Ludivine

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que le lot 13 a fait l'objet d'une demande de réservation par Monsieur BATIOT Alexis et Madame née DIEYE Maguette en date du 25 juin 2026,
Vu la délibération n°DELIB-2014-70 du 27 novembre 2014 fixant le prix de vente du lotissement « La Vigne »,
Vu la délibération n°DELIB-2015-66 du 15 novembre 2015, fixant le délai de réservation de 6 mois à compter de la date de demande,
Vu la délibération n°DELIB-2024-46 du 5 septembre 2024, modifiant le délai de réservation à 4 mois, et autorisant deux mois supplémentaires sous réserve que le demandeur informe la commune sur l'état d'avancement du projet avec preuve à l'appui (esquisse, plan de financement…),
Vu la demande de Madame née DIEYE Maguette et Monsieur BATIOT Alexis portant réservation du lot n°13 dont la surface est de 470 m²,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :
DECIDE d'attribuer à par Monsieur BATIOT Alexis et Madame née DIEYE Maguette, le lot N°13, la date du délai de réservation démarre à compter de la date de publication de la présente délibération.
AUTORISE Madame Le Maire à signer le compromis de vente et les actes à recevoir par l'office notarial,
DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « lotissement la Vigne ».

Ainsi délibéré le deux juillet deux mille vingt-six,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à CHAMPEAUX,

Le Maire
Fabienne BELLOIR

Le secrétaire de séance
Ludivine BARDOU